

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 22 janvier 2016, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 28 janvier 2016 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, Adjoint.

JURET Didier - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Christelle - RITOUET Éric - BODINIER Élodie - DAUNOIS Bruno - COUVERCELLE Christian - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

À partir de la délibération n°1 :

FOURNIER Denis, Conseiller Municipal, a rejoint l'assemblée.

Étaient excusés :

À l'ouverture de la séance :

SUZANNE Alain, Adjoint,

MARTIN Fauzia - PLANCHENAULT Sophie - NOURRY Aurore - CARETTE Muriel, Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

<u>Nom du mandant</u>		<u>Nom du mandataire</u>
SUZANNE Alain	à	GUITTON Damien
MARTIN Fauzia	à	RITOUET Eric
PLANCHENAULT Sophie	à	BLANCHARD Bernadette
NOURRY Aurore	à	GAUDIN Christelle
CARETTE Muriel	à	COUVERCELLE Christian

Secrétaire : **CALLET Carol**

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal. Celui-ci est adopté **à l'unanimité des membres présents et représentés.**

M. le Maire précise que les délibérations n°11 et n°12 sont retirées de l'ordre du jour et seront présentées au prochain Conseil Municipal.

FINANCES

1. Imputation de factures en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** d'imputer les factures telles que présentées ci-après, en section d'investissement :

1. **CSO ANGERS** : Devis n°0005010595 du 17/07/15 correspondant à l'acquisition d'électroménager pour la micro-crèche, pour un montant total de 865,70 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2188-87.

2. **PROCOTEL** : Devis n°DE077390 du 30/07/15 correspondant à l'acquisition de matériel de restauration pour la micro-crèche, pour un montant total de 1 371,60 € TTC. Cette dépense sera à imputer au compte 2188-87.

2. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 pour les travaux de mise en accessibilité de la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS :**

- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016,
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

3. Réduction de la tarification des T.A.P. pour les enfants participant à l'activité "cirque" de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** la réduction de la tarification des T.A.P. pour les élèves participant à l'activité "CIRQUE" de l'école élémentaire comme suit :

QUOTIENT FAMILIAL	COMMUNE	HORS COMMUNE
<= 336	1,00 €	1,20 €
337 à 500	1,60 €	1,80 €
501 à 800	2,20 €	2,60 €
801 à 1 200	3,00 €	3,40 €
1 201 à 1 700	3,60 €	4,00 €
>= 1701	4,20 €	4,60 €

4. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire pour l'accueil du R.A.M. dans les locaux de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **décide** de demander une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 80 % du coût total de l'aménagement et de l'acquisition de matériel soit une subvention de **6 107,04 €.**
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

5. Indemnité de fonctions du maire : demande de conserver son indemnité de fonctions à un taux inférieur à celui prévu par la loi du 31 mars 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte** la demande de M. le Maire de conserver son indemnité au taux de 31,57% de l'indice brut 1015, taux inférieur à celui fixé par la loi du 31 mars 2015 et donc de déroger à la loi.

AMENAGEMENT

6. Adoption d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « réaménagement du parc de la mairie et de ses abords » résiliant ledit marché conclu avec l'Agence MAP Paysagistes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 3 CONTRE :**

- **adopte** l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre « Réaménagement du parc de la Mairie et de ses abords » résiliant ledit marché conclu avec l'Agence MAP PAYSAGISTE.
- **dit** qu'une indemnité de résiliation d'un montant de 563,83 € HT sera versée à l'Agence MAP PAYSAGISTES.

COMMANDE PUBLIQUE

7. Adoption d'une convention de prestations de services avec ALM pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **accepte** la convention de prestations de services avec Angers Loire Métropole pour l'utilisation de la plateforme de dématérialisation des marchés publics,
- **autorise** M. le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

AMENAGEMENT

8. Adoption d'une convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière avec le Département de Maine-et-Loire concernant la rue des Moissonneurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** les termes de la convention d'autorisation de travaux d'entretien et financière pour la rue des Moissonneurs à conclure avec le Département de Maine-et-Loire.
- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

URBANISME

9. Plan local d'urbanisme communautaire – Avis du Conseil Municipal sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal arrêté le 14 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à 16 voix POUR et 3 CONTRE :**

- **Emet un avis favorable** sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil de communauté le 14 décembre 2015,
- **Procède** aux mesures de publicité et d'affichage prévues par la réglementation en vigueur.

10. Monuments historiques - Modification des périmètres de protection - Avis du Conseil Municipal sur le projet de périmètre de protection modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Emet un avis favorable** sur le projet des périmètres de protection modifiés proposés par l'architecte des Bâtiments de France.
- **Procède** aux mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur.

INTERCOMMUNALITE

11. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.) : Avis du Conseil Municipal.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

12. Désignation des représentants du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal Arts et Musique (S.I.A.M.).

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

13. Participation financière communale au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M.) pour l'année 2016 : avance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de verser cette avance sur participation d'un montant de 15 000 € (quinze mille euros) au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M) pour l'année 2016.

RESSOURCES HUMAINES

14. Création d'un poste d'Adjoint Technique 2ème classe occasionnel pour un accroissement temporaire d'activités et mise à jour du tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **Décide** la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe occasionnel à temps non complet, à savoir 28.75^{ème} d'heures hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activités aux services scolaires - accueil périscolaire - bâtiments communaux à compter du 22 février 2016 et ce jusqu'au 31 août 2016.

- **Dit** que la mise à jour des effectifs est effectuée comme dans le tableau présenté.

QUESTIONS DIVERSES

1) Déclarations d'intention d'aliéner.

M. le Maire porte à la connaissance des élus trois déclarations d'intention d'aliéner, à savoir :

NOMS PROPRIETAIRES	NOMS ACQUEREURS	SECTION ET PARCELLE	ADRESSE DE LA PARCELLE	SUPERFICIE TERRAIN	SUPERFICIE UTILE OU HABITABLE
COMMUNE DU PLESSIS	M. et Mme ABOUD Medhi	AC 202	1 chemin calme (lot 14 écoquartier)	494 m ²	-
COMMUNE DU PLESSIS	COINET Marc / DUBOIS Charline	AC 187 et 212	7 rue de Galerne (lot 24 écoquartier)	9 + 668 m ²	-
SARL BRYCE	M. et Mme GUILBERT Dominique	AB 163p	8 rue Monplaisir	776 m ²	-

2) Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

DATE	N° ARRETE	OBJET
17/12/15	2015-40	Adoption d'une convention d'occupation précaire à usage agricole 2015-2016 avec M. Jean-Michel HUET
17/12/15	2015-41	Adoption d'une convention d'occupation précaire à usage agricole 2015-2016 avec M. Dominique MARQUET
17/12/15	2015-42	Adoption d'une convention d'occupation précaire à usage agricole 2015-2016 avec M. Benoît BARRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 25 février 2016 à 20h30.